

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 JUIN 2020

République Française
Département de
Loire-Atlantique
Commune de Rougé

En application de l'article
L.2121-25 du C.G.C.T. un
extrait de la présente décision
a été affiché à la porte de la
mairie le : **17 juin 2020**

Nombre de conseillers
Afférents au conseil
municipal : 19
En exercice : 19
Présents : 19

L'an deux mille vingt, le seize du mois de juin à vingt heures zéro minutes, en application du III de l'article 19 de la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 et des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le conseil municipal de la commune de Rougé, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel DUCLOS, Maire.

Cette réunion s'est tenue exceptionnellement à l'Espace Herminette, Route de Saint-Joseph, en raison du respect des mesures sanitaires, notamment de distanciation, imposées par l'épidémie de Coronavirus.

Monsieur le Préfet a été avisé par message électronique le 10 juin 2020 de ce lieu de réunion. Il a été acquiescé réception de ce message par la préfecture de Nantes le même jour.

Il n'a pas été annoncé ni prononcé de huis clos et tout le public qui s'est présenté à l'Espace Herminette a pu y être admis sans restriction et dans le respect des mesures des mesures sanitaires, notamment de distanciation, citées ci-dessus.

Les convocations et l'ordre du jour ont été transmis par écrit aux conseillers municipaux le 10 juin 2020.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la mairie le 19 mai 2020
Étaient présents les conseillers municipaux suivants :

M. DUCLOS Jean-Michel, Maire, Mme COMMUNAL Nicole, M. GRANDIERE Patrick, Mme MICHAUX Isabelle, M. GAUTIER Christian, Mme FIDON Anne-Cécile, Adjoint, Mme RETAILLEAU Danielle, Mme DAVID Jacqueline, M. BARON Yannick, M. PALIERNE Yves, M. BURET Benoît, Mme CIVET Sonia, M. HOCHART Ludovic, M. THOMEROT Jérôme, Mme LEGENTILHOMME Léa, M. BOURGIN André, Mme LE HECHO Catherine, M. EVIN Anthony, Mme FATIEN Elodie

Absents : Néant

Secrétaire de séance : En application de l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, les membres du conseil municipal décident à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret pour désigner le secrétaire de séance. A l'unanimité, ils désignent pour cette fonction M. BARON Yannick.

7- (N° complet DEL 20-27) OBJET : DESIGNATION DE DIVERS REPRESENTANTS AUPRES DE DIVERS ORGANISMES – SSIAD – OPASS - SITC – POLLENIZ – SEMNON – CORRESPONDANT DEFENSE :

Nomenclature des actes : 5.3.1 délégués au sein des intercommunalités (EPCI, syndicats mixtes)

Monsieur le Maire expose au conseil qu'il convient de désigner divers représentants auprès de divers organismes.

Monsieur le Maire propose d'utiliser la faculté offerte par l'article L.2121-21 du C.G.C.T. selon laquelle le conseil municipal peut décider à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin.

Le conseil, après en avoir délibéré et à l'unanimité des suffrages exprimés sans abstention :

DECIDE de ne pas procéder au scrutin secret pour la désignation des divers représentants à nommer dans la présente délibération.

Service de Soins Infirmiers à Domicile (SSIAD) :

Monsieur le Maire précise qu'il convient de nommer un seul délégué. Il demande s'il y a un candidat. Madame Nicole COMMUNAL se propose.

Le conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés sans abstention

DECIDE de nommer : Madame Nicole COMMUNAL

Syndicat Intercommunal de Transports Collectifs de la Région Châteaubriant - Derval - Nozay (SITC) :

Monsieur le Maire précise qu'il convient de nommer un délégué titulaire et un délégué suppléant. Il demande s'il y a des candidats.

Madame Anne-Cécile FIDON se propose comme délégué titulaire.

Madame Catherine LE HECHO se propose comme suppléante.

Le conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés sans abstention :

DECIDE de nommer délégué titulaire : Madame Anne-Cécile FIDON

DECIDE de nommer délégué suppléant : Madame Catherine LE HECHO

POLLENIZ (POLLENIZ est un réseau de professionnels, de particuliers, d'associations, de collectivités et de bénévoles en charge de la santé du végétal)

Monsieur le Maire précise qu'il convient de nommer un référent frelon, il peut s'agir d'un agent, d'un élu ou de plus de personnes.

Monsieur le Maire demande s'il y a un ou des candidats.

Monsieur Patrick GRANDIERE se propose.

Le conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés sans abstention :

DECIDE de nommer comme référent : Monsieur Patrick GRANDIERE

Correspondant défense et protection civile :

Monsieur le Maire précise qu'il convient de nommer un correspondant défense et protection civile :

Les correspondants défense remplissent une mission de sensibilisation de leurs concitoyens aux questions de défense. Ils sont les acteurs de la diffusion de l'esprit de défense dans les communes et les interlocuteurs privilégiés des autorités civiles et militaires du département et de la région.

Monsieur le Maire demande s'il y a un candidat.

Monsieur Benoît BURET se propose.

Le conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés sans abstention :

DECIDE de nommer comme correspondant : Monsieur Benoît BURET

OPASS (Centre de soins infirmiers) :

Monsieur le Maire expose qu'il convient de nommer un titulaire et un suppléant :

Monsieur le Maire demande s'il y a des candidats.

Madame Nicole COMMUNAL se propose comme titulaire.

Madame Jacqueline DAVID se propose comme suppléante.

Le conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés sans abstention :

DESIGNE comme délégué titulaire Madame Nicole COMMUNAL.

DESIGNE comme délégué suppléant Madame Jacqueline DAVID

Ainsi délibéré les jours, mois et ans que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Rougé le 17 juin 2020

Le Maire,
Jean-Michel DUCLOS

